

Avis adopté à la séance plénière du 24 février 2021

Les investissements nécessaires pour l'avenir : enjeux et déclinaison

Déclaration du groupe de l'Agriculture

L'avis est un texte de qualité, issu d'un travail de fond très constructif. Nous approuvons son état d'esprit d'une manière générale et ses préconisations en particulier.

Nous souhaitons toutefois émettre une légère réserve sur la préconisation n°15. Imposer la rénovation totale de l'habitat, sans laisser la possibilité d'effectuer des travaux progressivement, nous semble risqué. Pour éviter le surendettement ou l'inaction, la rénovation pourrait être engagée quand les finances des ménages, des organismes concernés ou autres le permettent.

Nous approuvons la préconisation n°1 qui insiste sur la nécessité, pour les investisseurs, de disposer d'un cadre juridique stable et sur le long terme. En agriculture, la réglementation changeante, notamment dans le domaine des énergies renouvelables est un frein à l'innovation, au progrès et à la transition énergétique. Elle nuit à la confiance des investisseurs et de tous les porteurs de projet. Nous pensons en particulier aux filières des biocarburants et de la méthanisation. Les investissements sont lourds, les projets sont engagés sur du long terme. Il faut se laisser le temps d'en recevoir les résultats tant sur le plan financier que sur le plan écologique.

Les tarifs de rachat d'électricité font également partie de ce cadre juridique stable et nous approuvons la préconisation n° 9 d'achats garantis par l'État pour l'hydrogène. Ce type d'engagement doit être respecté, pour toutes les sources d'énergie renouvelable. Les changements brutaux et conséquents des tarifs de rachat sont très préjudiciables et peuvent mettre à l'arrêt des filières en devenir. Très concrètement, de nombreux agriculteurs se sont retrouvés en difficulté suite aux variations de tarifs de rachat d'électricité, ne serait-ce que pour rembourser les emprunts contractés pour la réalisation d'un projet photovoltaïque.

D'une manière générale, comme le précise l'avis, les investissements d'avenir dépendent des efforts consentis pour la recherche, tant fondamentale qu'appliquée, mais également de la formation des différents acteurs et d'une politique cohérente et incitative européenne.

Enfin, sur le point relatif à l'immobilier, l'avis préconise un usage raisonné du foncier. Nous avons, dans notre pays, des marges de progrès pour gérer efficacement la destination des sols et éviter de gâcher des terres agricoles productives. Les friches, notamment industrielles, sont un potentiel à mieux explorer. Nous vous rejoignons lorsque vous préconisez une prise en charge plus forte des friches dans le plan de relance.

Le groupe a voté pour.